Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 34 (1896)

Heft: 27

Artikel: Exposition nationale

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-195613

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à

L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Imier, Delémont, Bienne. Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne, Lugano, Coire, etc. Rédaction et abonnements:

BUREAU DU « CONTEUR YAUDOIS, » LAUSANNE

Suisse: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50. Etranger: Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 4 panvier, 4 varil, 4

PRIX DES ANNONCES

Canton: 45 cent. — Suisse: 20 cent. Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Deux grosses questions.

III

Les mesures générales qu'on se propose de prendre prochainement contre les chiens ont été précédées d'un arrêté qui n'est certes pas pour ces animaux un antécédent bien réjouissant. Le bloc traînant ou la planchette, imposés aux chiens courants, ont paru généralement être le fait d'une idée sinon malheureuse, tout au moins bizarre.

Voyez-vous ces pauvres animaux, dont la mission est de courir — obéissant, en cela, aux lois de la nature — s'écorcher les genoux entre la planchette ou rester pris dans un buisson par le bloc traînant!...

Ce sont là de ces choses auxquelles nos populations ne sont pas habituées, et les chiens non plus.

Ce qu'on pourrait faire de mieux — et sans en avoir l'air — serait de rapporter la mesure et reléguer au Musée cantonal, parmi les objets les plus anciens, le bloc et la planchette, auxquels on pourrait peut-être ajouter certaine caisse, d'invention municipale, destinée aux balayures.

Laissons donc en repos ces pauvres bêtes, autrement on finira par comparer leur intelligence, leur inaltérable fidélité et tous les services qu'ils nous rendent, aux cruautés de la loi, et à dire avec Toussenel: « Plus on apprend à connaître l'homme, plus on apprend à estimer le chien. »

A quoi l'on vise tout particulièrement, nous semble-t-il, c'est à réduire considérablement le nombre des chiens par un fort impôt. C'est très bien, mais il faudra nécessairement diviser en diverses catégories ces contribuables à quatre pattes. Frappera-t-on de la même taxe, le chien de chasse, le griffon des vieilles filles et le chien de l'aveugle?... Cela ne nous paraît pas possible.

S'il y a un chien de luxe, c'est évidemment le chien de chasse, qui ne sert qu'à aider son maître dans la destruction de charmantes bêtes à poil et à plumes, pour le seul plaisir de certains gourmets, que rien n'intéresse plus dans cette vie qu'un civet de lièvre ou un salmis de bécasse.

Le petit griffon, lui, est infiniment plus utile. Fidèle et sensible compagnon de la vieille fille, il lui fait oublier ses déceptions, et lui lèche la main avec effusion dès qu'il la voit s'attrister au souvenir d'amours malheureuses. Il aboie gentiment et agite sa queue pour l'inviter à la promenade et lui procurer quelques distractions.

Ce chien, dont le rôle est éminemment humanitaire, devrait échapper à l'impôt.

Et le chien de l'aveugle qui présente la sébille au passant avec un regard plein d'intelligence et de douceur; qui nous demande si gracieusement quelque menue monnaie, pour celui auquel il sert de guide, oserez-vous le soumettre à une taxe élevée celui-là?

Enfin, comment appréciera-t-on le chien de

garde, si nécessaire dans les fermes isolées, dont il surveille les alentours et qu'il défend contre les malfaiteurs et les rôdeurs de nuit?...

Oui, pour que l'application de l'impôt soit équitable, il faudra évidemment tenir compte de la « position sociale » du chien. Mais la besogne n'est pas facile.

Terminons par les lignes suivantes, extraites d'une correspondance adressée de Ferney, près Genève, au *Journal de Lausanne*, le 19 juin 1787. Elle nous montre les moyens qu'on employait pour se débarrasser des chiens lorsqu'un cas de rage venait à se manifester, et quelles singulières idées on se faisait alors des causes de cette maladie:

L'approche des chaleurs de l'été et les malheurs que cause la quantité de chiens enragés qu'elles font ordinairement naître, surtout dans les environs de Genève, d'où ils se multiplient en Suisse et en Savoie, me font rendre publiques quelques remarques, qu'une suite d'exemples doivent rendre plus intéressantes pour l'humanité.

L'habitude qu'on a à Genève et à Lausanne, d'empoisonner les chiens pendant les saisons dangereuses pour la rage, est la principale cause de la multitude de chiens qui sont attaqués de cette affreuse maladie, et augmente le mal que l'on cherche à éviter. La première preuve de cette observation, est la quantité qu'il y en a annuellement dans la première de ces villes et ses environs, où le climat n'est ni plus chaud, ni plus propre à l'occasionner, que tout autre endroit de la Suisse où ces malheurs sont, ou ignorés, ou très rares : au contraire, la quantité d'eau que doivent trouver les chiens errants semblerait devoir les préserver de cette maladie. La seconde preuve est aussi naturelle; le poison, quelque prompt ou quelque subtil qu'on puisse le faire, ne peut pas agir également sur tous les chiens; ce poison est dispersé dans les rues; le premier chien affamé qui le trouve, tenté par l'odeur de la viande hâchée dans laquelle on le mêle, en mange autant qu'il le peut, et il est bien empoisonné; le second et les suivans, n'en trouvant plus que de très petits morceaux, en mangent fort peu, et en trouvent rarement (surtout les gros chiens) de quoi leur donner la mort, mais toujours assez pour les rendre malades. Cette maladie, dont on ignore la cause, n'est combattue par aucun des remèdes qui lui conviendraient; elle empêche le chien de boire, de manger, et finit par le rendre enragé. J'ai vu aussi; très souvent, des chiens, sauvés des effets du poison à force de remèdes, devenir également enragés, après avoir langui longtemps. Une troisième cause de la multitude de chiens attaqués, en été, de la rage, dans les environs de Genève surtout, peut encore venir, outre les causes indiquées ci-dessus, de ce que les bouchers de village, ou autres approvisionneurs qui viennent en grand nombre à Genève les jours de marché, et qui ont presque tous des chiens, les perdent souvent par la ville; ces chiens, s'ils évitent le poison et la massue, ne sachant pas où ils sont, harcelés par les enfants, poursuivis pas les chiens de la ville, s'échauffent et sortent le plus souvent par la porte opposée au chemin qui conduit chez eux, d'où ils s'éloignent toujours davantage; alors sans res-sources, ne buvant et ne mangeant rien, ils deviennent enragés. Ce dernier inconvénient serait si facile à lever! L'homme préposé à chaque porte de la ville, pour éviter la contrebande, n'aurait qu'à avertir ceux qui entrent avec des chiens, de les tenir à l'attache, comme l'on fait partout, dans les temps procrits pour ces animaux.

Le moyen le plus sûr, sans doute, est de les assommer; mais pourquoi l'exercer à la rigueur? Pourquoi le chien chéri d'une petite maîtresse, le chien utile du boucher, le chien si cher au chasseur, le fidèle gardien d'une campagne ou d'un atelier, n'en seront-ils pas plus exempts que les chiens vagabonds, ou même soupconnés de la rage?

J'aime les chiens, m'ai j'aime bien davantage les hommes; et je ne plaide la cause des premiers, que parce que l'intérêt des seconds y est attaché. Je voudrais qu'à Genève, on ne les confondit plus, et que ceux qui sont préposés pour détruire les uns, n'eussent rien de commun avec les autres; car je n'ai jamais été autant surpris et même révolté, à mon arrivée à Genève, que de voir assommer, à mes pieds, un chien (qui, heureusement pour l'assassin, ne m'appartenait pas) par l'homme auquel je m'étais adressé la veille, pour m'informer de la meilleure auberge, et qui faisait la conversation avec une foule de pauvres voyageurs, qu'il était chargé de conduire à l'hôpital. Je fus bien plus étonné, quand je vis, quelques jours après, le même homme transformé en bourreau, et fouëtter impitoyablement une jeune et jolie fille, qu'on accusait de trop de complaisance.

Quant à la question de la Banque d'Etat que nous avons mentionnée au début de cette chronique, nous ne l'aborderons pas, le prochain referendum se chargeant de la régler. Nous dirons seulement qu'il est fort à présumer que l'attitude du peuple vaudois en cette matière paraîtra moins agréable aux autorités fédérales que le vin qui leur a été offert dernièrement à la gare de Lausanne. Elles nous diront, sans doute, que si nos crus de Lavaux « redemandent, » il n'en est pas toujours de mème de nos votations.

L. M.

Exposition nationale. — On remarque dans la galerie de l'*Art ancien* une magnifique tapisserie des Gobelins, représentant un sujet religieux, et au-dessous de laquelle on lit cet écriteau:

Provenant de la Cathédrale de Lausanne. — Exposée par le Musée de Berne.

La provenance de cette précieuse relique est tout expliquée par les lignes suivantes que nous lisons dans la *Nouvelliste Suisse* du mois d'août 1754, édité à Neuchâtel.

Berne. On a exposé ce mois-ci, à l'Hotel-de-Ville, des Tapisseries anciennes et d'autres Pièces curieuses, que l'on garde renfermées comme des Monuments. De ce nombre sont des Morceaux pris dans les Guerres contre Charles le hardi, Duc de Bourgogne, des Drapeaux, des Etendarts, etc. Il y a des Tapisseries qui représentent des Histoires romaines. Les Personnages sont de grandeur naturelle; les Desseins en sont beaux, les Visages bien faits, et l'ouvrage est applaudi des Connaisseurs.

On voit parmi ces Tapisseries l'Histoire de St-Vincent, patron de *Berne*, avec des inscriptions en caractères Gothiques qui pourraient éclaireir l'histoire de ce saint. Il y a pareillement des Ornements d'Eglise très précieux, qui viennent probablement des Cathédrales de Berne et de Lausane. Ces Ornements sont d'une extrème beauté; la plupart en Drap d'Or, d'autres de Velours cizelé en Or, et d'autres enfin de Satin cramoisi: Les Perles et les Pierreries n'y sont pas épargnées. On admire entr'autres une Pièce qui paroit avoir servi pour un Ornement d'Autel et qui représente la Passion du Sauveur.

Il y a encore du Linge de Table extrêmement fin, spécialement une Nape qui a 22 aunes de longueur et 6 de largeur. La plus grande partie de ce linge est marquée B. On ne sait

pas à qui il a appartenu.

A l'égard des Ornements d'Eglise, comme on voit, à la plupart, les Armoiries de la Maison de *Montfaucon*, qui a donné nombre d'Evèques à l'église de *Lausane*, on conjecture qu'ils viennent de la Cathédrale de cette Ville là.

Les deux Neuchâtel.

Il y a deux villes en Europe qui portent le nom de *Neuchâtel*; l'une est chez nous, en Suisse, et l'autre en Normandie. Cette homogénéité a une équivoque assez comique. M. B... de Saint-Elme, conseiller à la cour royale de Dijon, voulant connaître la moderne Neustrie, était venu jusqu'à Rouen, où quelques parlementaires le reçurent avec les prévenances, les égards et les cérémonies que l'on se prodique entre confrères pour se témoigner une considération réelle ou simulée.

Au repas qui lui fut offert, Saint-Elme distingua de tout petits fromages en bondons qui lui parurent crèmeux et d'une pâte très fine.

→ De quel pays les tirez-vous, demanda-t-il à son amphitryon.

— De Neuchâtel.

— Ah! j'en suis charmé; j'ai dans cet endroit un correspondant et je lui écrirai de m'en envoyer à Dijon. Le Conseiller écrit effectivement, et demande quinze douzaines de fromages. C'est assez, dit-il, pour les faire connaître à mes amis, et je serai toujours à même d'en redemander.

Quelques jours après, il retourna en Bourgogne, où les fonctions de sa charge le rappe-

laient.

Un jour qu'il recevait les membres de la Chambre dans laquelle il siégeait, son maître d'hôtel, pâle, presque tremblant et l'œil effaré, vient au milieu du dîner lui dire à l'oreille:

- Monsieur! monsieur! voilà les fromages

de Neuchâtel qui arrivent!

— Ah! tant mieux! j'aurai le plaisir d'en offrir à mes collègues; faites-en servir six sur la table.

- Comment, monsieur, six!

- Oui, six ou huit sur une assiette; les autres, vous les mettrez au frais, dans l'armoire de l'office.
 - Monsieur plaisante, cela est impossible.

- Et pourquoi, s'il vous plaît!

— Monsieur, c'est qu'un seul fromage, grand comme une meule de moulin, ne peut tenir dans une assiette, et qu'on ne saurait mettre dans une armoire les cinq grandes charrettes qui sont dans le cour.

— Qu'est-ce à dire? Cinq charrettes!

— Voyez plutôt, monsieur, répond le maître d'hôtel, en lui donnant la lettre de voiture qui monte à une somme considérable.

Le pauvre Saint-Elme s'aperçoit, mais trop tard, qu'il a pris la Suisse pour la Normandie, et qu'il a effectivement demandé quinze douzaines de fromages aussi grands que ceux de Gruyère.

Concevez, s'il est possible, l'embarras et la confusion de ce malheureux Conseiller au milieu de cette cargaison de fromages capables d'approvisionner soixante épiciers de province! Il s'en défit à perte, et reconnut qu'il eût mieux valu pour lui employer cet argent à étudier la géographie.

Histoire de la nation suisse, par M. B. van Muyden. — La première livraison de ce bel ouvrage a été lue partout avec un si grand intérêt, que la seconde, qui vient de paraître, recevra le même accueil. Elle nous donne l'état de la civilisation sous l'empire allemand, l'histoire des Zæhringen, la fondation des villes de Fribourg et de Berne, les conquêtes de la Maison de Savoie dans le Pays de Vaud, etc. Un chapitre captive tout particulièrement l'attention, c'est celui qui est consacré à l'organisation de la société aux temps de la féodalité, et dont on lira plus bas un fragment relatif à la chevalerie, aux tournois et aux anciens châteaux. Signalons encore de fort curieux détails sur les ordres monastiques, l'architecture religieuse et les mœurs aux XIIe et XIIIe siècles. En résumé, lecture très attachante, très instructive, qui fera attendre avec impatience les autres livraisons.

Et n'oublions pas de dire qu'une cinquantaine de plans, gravures, reproductions d'armoiries ou de monnaies, vues de châteaux, etc., en illustrent le texte. — On souscrit chez l'éditeur, M. H. Mignot, à Lausanne.

CHEVALIERS, TOURNOIS, CHATEAUX au moyen-âge.

Monté sur son coursier, la tête ornée d'un casque protecteur, le corps, les bras et les jambes couverts d'une épaisse armure ou d'une cotte de mailles, la lance ou le glaive d'une main, le bouclier de l'autre, le chevalier du moyen-âge aimait à errer dans les campagues à la recherche d'une aventure. Parfois, pour racheter ses péchés, il prenait la défense d'un opprimé; le plus souvent il détroussait le pauvre voyageur ou déflait quelque rival que le hasard lui faisait rencontrer sur sa route. Il allait de château en château, cherchant l'occasion de ferrailler et d'exercer ses talents dans des jeux d'adresse, et s'adonnait, chemin faisant, au plaisir de la chasse.

C'est déjà au XI siècle que commence l'usage des tournois, où les chevaliers armés de pied en cap, montés sur de pesants destriers, couverts également d'une cotte de mailles ne laissant à découvert que les yeux et les narines, luttaient deux à deux en cherchant à se désarçonner. Souvent ces jeux avaient une issue sanglante. Celui qui remportait la victoire, à teneur du verdict des juges de camp, recevait des mains d'une belle et noble dame des armes précieuses, des bracelets ou des colliers comme prix de son adresse. Ces tournois étaient, comme nos tirs d'aujourd'hui, l'occasion de fêtes splendides. De tous côtés arrivaient des seigneurs renommés pour se mesurer dans le combat; un grand concours de population assistait au spectacle. Le champ clos était brillamment pavoisé de trophées; les gentilshommes cherchaient à se surpasser les uns les autres par la beauté de leurs armures et de leurs chevaux; avant de s'accoster. ils se lançaient, ainsi que les héros d'Homère, des bravades et des défis orgueilleux. La visière du casque cachant le visage des chevaliers, ceux-ci, pour se faire connaître, décoraient leurs écus de signes particuliers et faisaient ondoyer sur leur chef des panaches aux couleurs variées.

Ces marques distinctives, qui prirent le nom d'armes ou d'armoiries, consistaient en figures symboliques. Elles furent plus tard reproduites dans les sceaux, dont les familles nobles ou bourgeoises, ignorant l'art de l'écriture, se servaient en lieu et place de signature, pour attester leur consentement dans les actes de vente, de donation ou les testaments. Les emblêmes adoptés par chaque famille étaient très variés. Ici c'était un château (voir les armes des Lenzbourg), là c'était l'image d'un animal (voir les armes des Gruyères). Les couleurs avaient elles-mêmes une signification : le blanc était l'emblême de la pureté et de l'innocence; le bleu, celui de la beauté et de la majesté; le vert, celui de la jeunesse et de l'espérance; le rouge, le symbole du courage et de l'amour; le jaune, l'attribut de la richesse et de la noblesse; le noir, l'expression de la douleur et de la tristesse.

Les habitations des chevaliers étaient, comme

leurs costumes, appropriées aux nécessités de la guerre. C'étaient de solides tours, parfois entourées d'écuries et de granges, bâties généralement sur des hauteurs, protégées par des murs et des fossés, ou bien au milieu d'un étang. Le castel et ses tours étaient un lieu de refuge où les vasseaux venaient, en cas d'alerte, se mettre en sûreté; d'où le nom de Burg* qui, en passant dans la langue française, a pris une acception un peu différente et sert à désigner une petite ville fortifiée. Au XIIe et au XIIIe siècles, on voit s'élever sur presque toutes les collines des châteaux de formes et de dimensions très variées. Plusieurs, comme Kybourg, Uttlibourg, etc., occupaient l'emplacement d'anciennes fortifications romaines. Souvent ils garnissaient les points culminants d'une chaîne de collines comme le Jura. l'Irchel ou l'Albis. Plusieurs ont complètement disparu ou n'ont laissé que des ruines. Ce n'étaient pas seulement les familles comtales qui demeuraient dans les châteaux, mais encore leurs vasseaux et leurs serviteurs; toute cette suite mangeait à la table du seigneur et en portait le nom. A l'origine, le château consistait essentiellement en une tour maîtresse que l'on appelait le donjon, en allemand Bergfried. La partie inférieure de cette forteresse, dans laquelle on ne pouvait pénétrer que par un escalier intérieur, contenait des caves et n'était éclairée que par des soupiraux. L'entrée, placée à une certaine hauteur, n'était souvent accessible qu'au moyen d'une échelle en bois qui s'enlevait en cas de danger; elle donnait sur une grande pièce qui servait primitivement à la fois de cuisine et de logement. Plus tard, cette pièce est abandonnée à la valetaille, des appartements spéciaux sont affectés à l'usage du seigneur et de sa famille, et une salle dite des chevaliers ou des gardes, où se réunissaient les hôtes et les vassaux du seigneur, complète l'édifice.

La partie supérieure du château était fréquemment construite en surplomb et flanquée à chaque angle d'une tourelle destinée à en faciliter la défense. Au sommet de la tour était placé un veilleur chargé d'annoncer les hôtes attendus et de donner l'alarme en cas de danger. Les murs de ces donjons avaient une épaisseur allant de huit à douze pieds. Les blocs de pierre employés pour leur construction

restaient à l'état fruste.

Ces demeures incommodes ne devaient pas indéfiniment suffire aux personnes appelées à les occuper. Les familles et les besoins allant en se développant, l'on en vint à construire des habitations plus confortables autour de la tour maîtresse, transformée en geôle et en magasins, qui conserva son utilité comme moyen de défense et comme lieu de retraite en cas d'alarme. Les châteaux contiennent alors dans l'enceinte de leurs murailles crénelées, munies de chemins de ronde et de fossés, tout un ensemble de bâtiments et souvent même plusieurs cours autour desquelles viennent se grouper la maison d'habitation du seigneur, des pièces pour ses hôtes de passage, des appartements pour des artisans, une chapelle, etc. Un pont-levis est jeté sur le fossé. Les plus considérables de ces châteaux étaient ceux de Kibourg, Rapperschwil, Wædenschwill, Lenzbourg, Gruyères, Lucens, Vufflens, Chillon, etc.

Ce dernier peut être considéré comme un type de la forteresse féodale.

Eintrè maîtrè et grandzî.

Pierro à la Lisette fasâi férè son bin à ferme. Kemin l'irè on lulu gaillà éduquâ l'étâi li-mîmo qu'avâi écrit lé condechon su papâi timbrâ. Clliau condechon portavan on moué d'afférè que né pas lesi dè vo détaillî. Vo derî pi que lài yavâi doù petitè padze, po lé prâ et lé tsamp que baillivè ein locachon, et quatro grantè folhiè po expliquà sé réservè, sein comptà cein que son grandzî laî dévessâi: on pot dè laci per dzo; dou tsai dé fémé, po bumeintâ on tsamp, io pliantâvé d'aî truffé po li, sa fenna et son caïon; gardavè ti lé meillao perrai et pommai, po pouai fére de la cougnarde po medzî avoué lé truffè, quand lé couesan riondè; nè pas que lé z'amavan tot atan frecachè, mâ po lè frecassî faut dè l'elho dé coquiè, assebin s'irè réservà onna demi-dozanna dé noyï.

Pierro avâi met tot on hiver et on n'impartia

^{*} Bourg vient du verbe bergen, qui signifie sauver, mettre en sûreté.